

# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF INFÉRIEURE A 20 EH

**Demande à compléter et à remettre à la Régie ANC par voie postale ou  
par e-mail : [spanc@repf.fr](mailto:spanc@repf.fr)**

## 1 - DEMANDEUR

Noms, Prénoms ou Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Pour les particuliers fournir une copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire)  
 Pour les raisons sociales fournir une copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois  
 En qualité de :  Propriétaire  Locataire  Autre : \_\_\_\_\_  
 Adresse de résidence : \_\_\_\_\_  
 Téléphone fixe : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
 Nature de la demande :  Habitation neuve  Rénovation avec permis de construire  Rénovation sans permis de construire

## 2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Adresse du terrain (si différente de celle du demandeur) : \_\_\_\_\_  
 Références cadastrales : N° parcelle : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_  
 Mode d'alimentation en eau potable :  Réseau d'eau public  Puits privé

## 3 - COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Auto-construction  Entreprise : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/  
 Nous vous invitons à demander à votre entreprise ses attestations d'assurance pour l'ANC (RCD Responsabilité Civile Décennale et RCP Responsabilité Civile Professionnelle).

## 4 – DESCRIPTION DU PROJET

Maison individuelle :  principale  secondaire  à usage locatif  
 Nombre de pièces principales : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants permanents : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants occasionnels : \_\_\_\_\_  
 Autres types de locaux : (préciser) : \_\_\_\_\_  
 Activité exercée : \_\_\_\_\_ Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier  
 Superficie totale de la parcelle (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Pente du terrain :  Faible (< 5 cm au m)  Moyenne (entre 5 et 10 cm au m)  Forte (> 10 cm au m)  
 Nature du sol à 0,5 m de profondeur :  Sable  Terre végétale  Roche calcaire  Argile  Autre : \_\_\_\_\_  
 Nature du sol à 1 m de profondeur :  Sable  Terre végétale  Roche calcaire  Argile  Autre : \_\_  
 Présence de nappe d'eau :  Oui  Non - Si oui, préciser à quelle profondeur : \_\_\_\_\_  
 Présence d'un puits utilisé pour la consommation :  Oui  Non - Si oui, à quelle distance il se trouve du traitement : \_\_\_\_\_  
 Les eaux pluviales sont-elles séparées des eaux usées :  Oui  Non

## 5- FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT (Se reporter au paragraphe sur le choix d'un dispositif de traitement)

⇒ Filière déterminée par :  le propriétaire  un bureau d'études (joindre l'étude de sol)  
 Fosse toutes eaux Volume : \_\_\_\_\_ ⇒ La fosse est-elle située à moins de 10 mètres de la maison :  Oui  Non  
 Bac dégraisseur Volume : \_\_\_\_\_  
 Préfiltre ou décolloïdeur dissocié, Volume : \_\_\_\_\_  
 Toilettes sèches Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier  
 Ventilation secondaire : Extraction des gaz de la fosse toutes eaux (le diamètre doit être de 100 mm au minimum)  
 Autre ventilation secondaire : \_\_\_\_\_

<input type="checkbox"/> <b>Epandage à faible profondeur en sol naturel</b>	Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire : _____
<input type="checkbox"/> <b>Epandage sur sol en pente (pente entre 5 et 10 %)</b>	Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire : _____
<input type="checkbox"/> <b>Lit d'Epandage</b>	Largeur : _____ Longueur : _____
<input type="checkbox"/> <b>Filtre à sable vertical non drainé</b>	Largeur : _____ Longueur : _____
<input type="checkbox"/> <b>Tertre d'infiltration</b>	Surface à la base (m <sup>2</sup> ) : _____ Surface au sommet (m <sup>2</sup> ) : _____
	Semi-enterré : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> <b>Filtre à sable vertical draine</b>	Largeur : _____ Longueur : _____
	<input type="checkbox"/> Imperméabilisé <input type="checkbox"/> Non imperméabilisé
<input type="checkbox"/> <b>Autres dispositifs</b> Désignation commerciale : _____	
N° national d'agrément : _____	Nombre d'Equivalent Habitant : _____

Joindre un descriptif indiquant le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

## 6- ÉVACUATION DU REJET TRAITÉ (POUR LES FILIÈRES DRAINÉES OU ÉTANCHES)

<input type="checkbox"/> <b>Infiltration sur la parcelle</b>	<input type="checkbox"/> <b>Réseau d'eaux pluviales*</b>	<input type="checkbox"/> <b>Fossé départemental*</b>
<input type="checkbox"/> <b>Fossé communal*</b>	<input type="checkbox"/> <b>Puits d'infiltration*</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autre* : _____</b>

\*Une étude est obligatoire pour le dépôt du dossier. L'accord du responsable du lieu recevant les effluents traités est à solliciter.

## 7 - REDEVANCE

Le SPANC est un service public disposant d'un budget propre. Il est financé par une redevance versée par les usagers. Le montant de la redevance pour l'instruction des demandes d'autorisation de mise en service d'un système d'assainissement non collectif est de 198 euros HT soit **217.80 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**. La visite de vérification de bonne exécution des ouvrages sera facturée 66 euros HT soit **72.20 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

## 8 - ENGAGEMENTS

Le demandeur et l'installateur soussignés, certifient exacts les renseignements fournis ci-dessus. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'arrêté du SPANC et devront être conformes aux prescriptions visées dans l'arrêté. Conformément à l'article 30 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif le pétitionnaire s'engage à **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif 10 jours avant le début des travaux ET avant le recouvrement des dispositifs**.

**Reconnaît avoir reçu et pris connaissance avec la présente demande du règlement du SPANC et des redevances.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

Signature de l'installateur

### CADRE RESERVE A LA MAIRIE AVANT INSTRUCTION PAR LE SPANC

Réception en mairie le \_\_\_\_\_

Signature du maire et cachet de la mairie.

Cette demande ne vaut pas autorisation.

## 9 – COMPOSITION DU DOSSIER – Pièces à joindre à votre dossier

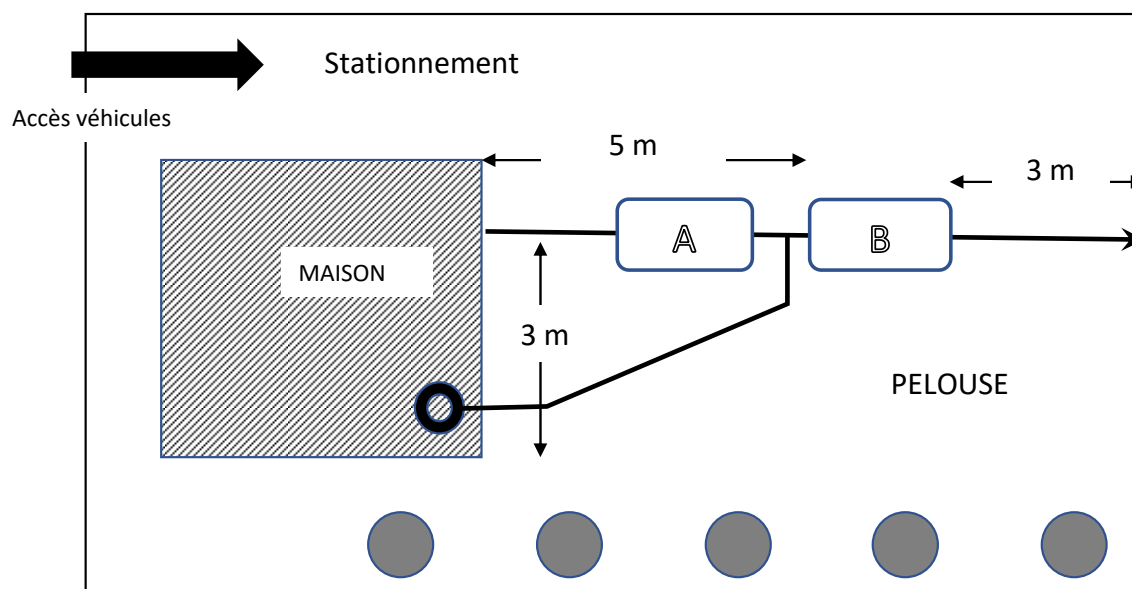
- La demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement complétée et signée ;
- Pour les particuliers fournir une copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire) ;
- Pour les raisons sociales fournir une copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Un plan de situation disponible sur cadastre.gouv ;
- Un plan de projet (1/500 à 1/200, voir exemple ci-après) précisant :
  - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines,
  - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement),
  - l'emplacement des ventilations (primaire et secondaire),
  - le sens de la pente du terrain et sa valeur,
  - l'accès de la parcelle (localisation des zones de circulation et de stationnement des véhicules),
  - les cours d'eau, fossé, mare etc., le système d'évacuation des eaux pluviales,
  - toutes autres informations que vous jugerez nécessaires à l'instruction du dossier.
- Une étude de sol si nécessaire (voir évacuation du rejet...) ;
- Le descriptif pour les filières agréées ;
- La servitude ou la convention d'occupation du domaine public si nécessaire.

Le formulaire est conçu pour que la plupart des réponses se fassent en cochant simplement, les cases proposées. Vous voudrez bien apporter les précisions complémentaires le cas échéant. Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous consulter.







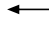


## COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR RÉUSSIR CETTE DÉMARCHÉ ?

- au préalable, je peux prendre contact avec le SPANC afin de présenter mon projet,
- je remplis, je signe la demande d'installation d'un système d'assainissement et je la dépose en mairie avec les pièces nécessaires (voir paragraphe composition du dossier),
- je demande plusieurs devis à différentes entreprises ou je me renseigne auprès des fournisseurs si je réalise les travaux moi-même,
- le SPANC vous convoque sur site avec l'entreprise le cas échéant, pour la vérification de votre projet,
- si vous devez rejeter vos effluents traités à l'extérieur de la propriété, l'accord du responsable du lieu recevant les effluents traités doit être demandé,
- une fois le projet validé par l'attestation de conformité vous pouvez commencer les travaux,
- 10 jours avant la fin des travaux, vous contactez le SPANC pour le contrôle de bonne exécution, et ceci avant remblai,
- vous signez le procès-verbal de l'entreprise et le SPANC vous adresse votre rapport de contrôle.

## PLAN DE PROJET INDICATIF : EXEMPLE DE SCHÉMA A FOURNIR AVEC LA DEMANDE



### LÉGENDE TYPE

-  Puits (distance de l'installation)
-  Traitement primaire (par exemple FTE béton de 3 000 litres)
-  Traitement secondaire (par exemple 25 m<sup>2</sup> de filtre à sable)
-  Ventilation secondaire (extracteur statique ou éolien)
-  Poste de relevage ou chasse
-  Végétation
-  Distance
-  Canalisation
-  Té ou regard

# Les questions à me poser

## Les règles à savoir

### LE CHOIX D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Avant de choisir un dispositif, pensez à comparer les différentes solutions, notamment en fonction de leurs coûts, de leur emprise au sol, de leurs modalités d'entretien et de leur durée de vie. Ne vous limitez pas aux coûts des travaux, vérifiez aussi la complexité des interventions futures et les coûts liés au fonctionnement (opérations d'entretien dont la vidange, de maintenance, consommation électrique, ... sur au moins 15 ans). (Extrait du document « Propriétaire d'une installation : les questions à poser et à se poser » édité par le Plan National Pour l'Assainissement non Collectif).

Il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain. Il peut se faire aider d'un bureau d'études.

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

### DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Nombre de pièces principales dans l'habitation jusqu'à 20 EH inférieur ou égal à 5	Volume de la fosse septique toutes eaux
6	3 m <sup>3</sup>
6	4 m <sup>3</sup>
7	5 m <sup>3</sup>

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.

### DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe, de la proximité de la roche, de la pente du terrain. Il vous sera donné, soit par la **carte d'aptitude des sols à la mise en œuvre de l'assainissement non collectif** lorsque votre commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement, soit par une **étude de sol à la parcelle réalisée par le bureau d'études de votre choix**.

### LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

A l'issue des travaux, n'oubliez pas de procéder à la réception de votre chantier et de signer le procès-verbal de réception car il détermine la date de démarrage des différentes garanties et de l'assurance décennale. Vous y indiquez toutes les observations que vous jugerez utiles ainsi que les réserves éventuelles (en prenant en compte les remarques du SPANC), que vous serez seul à pouvoir lever dès que l'installateur aura procédé aux rectifications notifiées. Vous devez conserver ce document au moins 10 ans. A compter de la date de réception des travaux, les garanties suivantes s'appliquent :

- garantie de parfait achèvement (1 an),
- garantie de bon fonctionnement (2 ans),
- garantie décennale (10 ans).

(Extrait du document « Propriétaire d'une installation : les questions à poser et à se poser » édité par le Plan National Pour l'Assainissement non Collectif).

### L'ENTRETIEN

Consultez la documentation technique de votre installation et les consignes d'entretien qui vous ont été remises au moment de la réception des travaux. Conservez bien l'ensemble de vos documents ainsi que les bordereaux de suivi des matières de vidange qui vous seront demandés par le SPANC à l'occasion du contrôle et renseignez, si vous en disposez, le carnet d'entretien. Dans le cas où vous louez votre habitation, pensez à transmettre à votre locataire les documents techniques, les consignes et le carnet d'entretien.

SPANC\_20230101\_fdemande\_recomm-a4 .doc

**RÉGIE ANC PUISAYE FORTERRÉ**  
115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY 03 86 44 80 10 [spanc@repf.fr](mailto:spanc@repf.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h & de 14 à 17h

[www.eaux-puisaye-forterre.fr](http://www.eaux-puisaye-forterre.fr) - N° de Siret 200 071 330 00027 Code APE 8412 Z

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous communiquez ne seront utilisées que dans le cadre du service entre vous et la Régie ANC Puisaye Forterre. Conformément aux lois « Informatique & liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer ces droits d'accès aux données de rectification ou d'opposition en nous contactant.